L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 21 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

BELLE maison en briques, coin St-André et Chesnut.
Belle maison de résidence en briques, 230 St-André.
Belle maison de résidence, 212 Prytanée, Magasin, 60 Camp, s'étendant jusqu'à Bank Alley.
S'adresser à E. Conery & Son, Canal et Delta.
18 sept—1 sem

A LOUER—Maison coin Royale et Ste Anne, totalité ou séparé. S'adresser 73 Ste-Anne. 18sept—7t

Demande

UNE FEMME DE CHAMBRE sachant coudre et une domestique de salle à manger, de suite. S'adresser 72 rue des Français.
18 sept—2f PP

A VENDRE.

A VENDRE—Un des meilleurs restaurants de la ville, de premier ordre sous tous les rapports et faisant d'excellentes affaires toute l'année. L. H. Perret, 79 Passage de la Bourse. 18sept—1s

UNE Chance rare.—Un des premiers restaurants de la ville donnerait un intérêt dans ses affaires à un bon cuisinier ayant un faible capital. L. H. PERRET, 79 Passage de la Bourse. 18 sept—1s.

A VENDRE pour cause de départ l'épicerie et buvette de premier ordre de M. John Apffell, coin Français et Chartres. Aussi, à toucher, le magasin de bijoux de M. A. L. Apffel, 30 rue des Français. 18 sept—3 f.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Caroline Fusch, femme de Léon Ackerman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,622—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 sept—21 25 30

Succession de Patrick, Michael et John Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,753—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Mooney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
17 sept—17 21 25

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,026—Division C.—Attendu que Thomas E. Lynch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hoffmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 sept—16 21 25

Succession de Gottlieb Bubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,057—Division —Attendu que Adams Talkenstein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gottlieb Bubeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18sept—18 23 27

VENTES PAR LE CONSTABLE

Vincent & Co. vs. Crescent City Spring Bed Company, une raison sociale composée de Geo. H. McBride et Eugène Baybi.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 13,139—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, No 19 rue Conti, entre Decatur et Chartres, SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un lot de machines, un lot de fil de fer, un lot (35) balles Excelsior, un lot de mousse et divers articles consistant en meubles de bureau, pupitres, coffre-fort en fer, lampes, &c., d'après un inventaire enliassé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 sept—15 18 24

Mme S. Lacoume vs. M. Murphy.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9442—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. C. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt coin Louisiana Avenue et la rue Magazine, le VENDREDI, 23 septembre 1887, à midi, savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 sept—13 18 23

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivière	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 34	
		$408,258 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,082 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie $188 350 01		
Rivières 17 [illegible]34 86		
Mer 691 90		
Total	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18	
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 65	
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45	
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 0	
Comptes en cours de collection et balance dûe par agents	63,995 02	
Arrérés accrus sur actions et prêts	6,415 46	
Sauvetage dû, évalué à	1,060 00	
Meubles de bureau	3,000 00	
		$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125,511 22	
Dividende non payés	3,122 00	
Pertes non payées	28,687 71	
Profits et pertes	36,894 83	
		$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire,
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Fay,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Reed,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. B. [illegible],
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
[illegible]	[illegible] Milliken.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
- A -
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.---Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 .. de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100	200	20,000
100	100	10,000
1000	50	50,000
3,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire résume en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine et compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.
Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.
Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.
Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.
Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.
Les manuscrits ne seront plus reçus après le 25 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.
Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.
Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.
Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.
Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.
La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.
Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.
Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.
Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.
Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.
Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.
Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.
Pour les femmes:
LES POÉSIE DE LAMARTINE.
Pour les hommes:
UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE: la scène doit se passer en Louisiane.
Les manuscrits seront adressés au secrétaire.
Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

[illegible]

Boîtes.
2 Tchoupitoulas et Valence.
3 Harmonie et Levée.
4 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue [illegible].
8 Carondelet et [illegible].
9 Prytanée et [illegible].
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 21
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Ca[illegible].
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade T[illegible].
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 8, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et John[illegible].
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et [illegible].
234 Tremé et [illegible].
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de [illegible], François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 2, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
5[illegible] Marché Washington.
515 Louise et Remparts.
61[illegible] Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
61[illegible] Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
4 Coin des rues Toledano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Toledano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iona.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valmont
24 Station des Chars, coin des rues Ly[illegible] et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
33 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
43 Coin des rues St-Charles et Le[illegible].
45 Bâtisse de l'Exposition.
46 Bâtisse du [illegible].

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, le contenu d'une buvette, liqueurs, meubles, comptes à recevoir, etc.

Succession de Francis Maheny, décédé.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—LUNDI, 3 octobre 1887, à 10 heures et demie A. M., au local coin des rues Remparts et Port, dans le Troisième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 septembre 1887, Dossier No 21,850, pour le compte de la succession de Francis Maheny, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Tout le contenu de la dite épicerie et buvette, meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions comptant sur les lieux.
21 sept—21 25 30—au 3 oct

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de
Meubles de valeur Meubles de valeur
N'ayant servi que quelques mois et aussi bons que neuf, dans l'affaire de
Finley & Grant vs la compagnie dite Gerard's Rectilinear and Rotary Propeller and Engine Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,994.—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 sept. 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 10:30 heure a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
Un vaste lot de meubles de bureaux de valeur et coûteux, comprenant: bureaux, chaises recouvertes de crin, chaises en osier, tables, bibliothèques, berceuses, porte-chapeaux, lavabos, sideboard, miroir, trumeau, casiers, porte-musique, pendule, régulateur, un chevalet en ébène, un sofa en chêne, aussi, un lit, matelat à ressorts, oreillers, lampes, tapis, (rug) de Smyrne, crachoirs, nattes, articles en ferblanc, garnitures de cheminée, tableaux, rideaux, gobelets, huiliers, etc., et d'autres objets trop nombreux à énumérer en détail, le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
21 sept—21 27—oct 1, 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée; et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Coffey, Andrew Hero Jr, et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le quatorzième et le —— jours de juin 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13.20.27—oct 4.11.15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs G. M. Rousset et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,694—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet désigné par le numéro municipal 412, borné par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Washington et Gayoso sur un devis de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville en date du dix mars 1881, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, ci dessous mentionné, laquelle portion de terre se compose des lots neuf et dix et dix et A, et mesure comme suit: soixante-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade; vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage; cent soixante un pieds dix pouces et une ligne de façade rue Lopez; quatre-vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Gayoso; de là, trente pieds sur une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade, de là trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Lopez, de là cent dix huit pieds trois pouces et deux lignes parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.
Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Julien Claude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presser et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1849, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues St-Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.
Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent affectées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt faisant stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1880 et de plus une somme de cent et vingt piastres
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.
L'acquéreur, [illegible] et s'engage à payer la somme [illegible] dix cent et quatre-vingt [illegible] yée et pas encore réclamée [illegible] stock à savoir: soixante-dix-huit [illegible] tion et assumera toutes les obligations [illegible] actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—William H. Stehle vs. ses créanciers—No 21,947 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, No. 5 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pitot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 sept—13 au 3 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21,883—Frank A. Lynch vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises, et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 août—24 au 26 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Attention.

Succession du Dr Armand Mercier.

Aujourd'hui à 11 heures du matin à la dernière résidence du défunt, au No 198 rue du Canal.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Vendra au plus offrant et dernier enchérisseur, tous les effets appartenant à la susdite succession. D'argenterie, de plaqué.
Les amateurs de livres, de bronze et d'objets d'art sont priés de ne pas manquer cette occasion. La vente est positive.
21 sept—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 22 septembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, chez Mme Vve John Patseigur, en face du pont de la rue de l'Esplanade—
45 magnifiques vaches laitières, une vingtaine avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler. 1 taureau, 5 chevaux, 1 charette à lait, les bidons, barnais, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera divisée entre les deux plus forts acquéreurs.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et audessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
18 sept—

PAR STEPHEN J. DERRES.

Vente de Syndic.

Daniel Browne vs Ses Créanciers.

PAR ORDRE DU SYNDIC dans l'affaire ci-avant décrite, je vendrai à l'encan JEUDI le 29 septembre, à 11 heures du matin, au No 125 rue Poydras, les marchandises suivantes:
Un lot de savon casse, une balance, etc.
Aussi
Un lot de compte à recevoir suivant un inventaire dans mon bureau, et un lot de meubles.
STEPHEN J. DERRES, Encanteur.
18 sept—2f ou 10 j.

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau: No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	38,061 04	
	$535,020 93	
A ajouter: Primes non acquises en 885	104,554 14	$639,575 07
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		19,862 09
		$659,436 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,196 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,792 41	
	$280,480 61	
Taxes	6,300 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,590 26	
Réfaction	31,402 52	
Commission	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,189 76	$514,955 99
		$144,492 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,843 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,639 42
		$144,492 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	22,216 67
Prêts sur nantissement	58,682 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,936 42
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	1,804 50
Dû par des compagnies d'assurance	4,294 56
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,046 07
Primes en voie de perception	116,785 56
En caisse	46,487 44
Total de l'actif	$401,992 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	75,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,589 42
Pertes non réglées	18,943 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,992 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.
M T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
14janv—1m

Etat de Situation Trimestriel
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane,
Département de Banque,
A la clôture des affaires le 30 juillet 1887.

ACTIF:

Propriété foncière	$232,814 25	
Bons et actions	71,701 90	
Dette en suspens évaluée à	81,476 49	
Prêts et escomptes	221,797 86	$587,490 50
Prêts sur demande	36,406 00	
Change	42,950 74	
Chèques sur le Comptoir d'change	54,822 49	
Monnaie courante et espèce	142,216 26	276,397 49
		$863,887 99

PASSIF:

Fonds Capital	$376,000 00	
Profits indivis	20,366 56	
		$396,366 56
Dividendes non payés	308 00	
Dû à des banques et des banquiers	122,308 13	
Dû aux déposants	344,915 30	467,521 43
		$863,887 99

Je jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai et correct du mieux de ma croyance et de ma connaissance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé pardevant moi, ce [illegible] juillet 1887.
EDGAR GRIMA, Notaire.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Dominick E. Messina et Alice Danet, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,056—Division B.—Attendu que Samuel R. Messina a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Dominick E. Messina et Alice Danet, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 sept—18 23 27

Succession de Calvin Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,556—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 sept—14 18 23

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001—Division C—Interdiction de Mlle Annette Maurer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Maurer pour l'interdiction de Mlle Annette Maurer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse, Frank D. [illegible], avocat, pour Mlle Annette Maurer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Maurer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens,
Ordonne que la dite demoiselle Annette Maurer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—3f en 10 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

A la résidence No 214 rue Philip, coin Camp.—A l'encan.

Succession du Julia T. Chaffe.

No 20,711—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBY & O'CONNOR — NICHOLAS J. ROBY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 28 septembre 1887, à 11 heures du matin en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, au local No 214 rue Philip—
Tous les meubles de maison, conformément à un inventaire de la succession ci-dessus.
Conditions—Comptant avant livraison.
16sept—16 24 28

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

VENTE DE SYNDIC.

Louis Bauer vs ses créanciers.

No. 20,791—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Contenu des magasins de meubles élégamment fournis, Nos. 95 et 97 rue Royale, près St-Louis.

MEUBLES DE CHAMBRES A COUCHER élégants, avec portes vitrées, en noyer, bois de rose et cerisier. Beaux meubles de chambres à coucher, à panneaux de bois. Meubles de salon, riches, en soie, crin, peluche. Sideboards M. T. larges et medium, bibliothèques secrétaires, fins, cylindriques; beaux miroirs français pour cheminées; tables M. T. en ébène et en noyer; armoires simples et doubles avec glaces; armoires M. T., à colonnes; tables de cotés; chaises de librairie; berceuses et chaises de paille; "woven wire springs," lavabos; pupitres de bureau; tables de bureau; tables rondes; bois de lits pour cottages; chaises et berceuses d'enfants; tables à allonge; bureaux M. T., berceuses tapis; lounges-lit; lounges; miroirs; porte-serviettes; "whatnots; secrétaires pour dames, sofa, cabinets de coin; chaises pour bureaux et cafés, et meubles de toutes sortes appartenant à un magasin de meubles de première classe—

IL sera vendu, commençant JEUDI, 22 septembre, 1887, à 10 heures et demie a. m., et sera continué de jour en jour, jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. En vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, daté le 9 septembre 1887.
Conditions—Comptant avant livraison.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
10 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Jacob D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 239, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan, désigné comme lot numéro trois et mesurant trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces. Étant le même lot de terre que le défendeur a acquis de Mme Mary Winn par acte passé par devant Ernest Commagère, notaire, le 28 août 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1º Pour du comptant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, la somme de sept cent cinquante dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le dit montant principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre dollars trente de copie de l'acte, dix 20/100 dollars frais d'assurance, les frais et charges du procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2º L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement du billet à recevoir pour la somme de sept cent cinquante dollars, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé en date du 11 août 1884 et payable quatre ans après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1886 jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire relativement aux honoraires d'avocat etc.
3º La balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 1

Avis aux Créanciers.
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 82 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre R. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été intentée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'Association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant ainsi liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuente,	A. Alciator,
Joseph Bell,	Joseph Bragera,
A. Baybl & Co.,	Dr. I. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm., aist'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bodenis & Co.,
Louis Bellos,	Bercier & De Saux,
L. Rebelot,	P. Boldon,
J. Brandao,	J. Breon,
J. F. Barthelemy,	Louis Bauer,
Bernie & Bro.,	E. Beltran,
C. Barbe,	E. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballenotis,	J. A. Berdaunt,
Samuel Bandera,	[illegible] & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casso, agent,	P. Casse,
Eugene Coblen,	M. Connell,
J. Chouard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galle,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Detametto,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Dugan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co.,	A. De Sainte Gème,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Brandes,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallon,
Gustave Furste,	F. C. Fellnour,
[illegible] & Gesenheim,	G. B. Finlay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guggenheimer,
Joseph Gotzinger,	[illegible] & Allex,
T. Generelly,	A. Gromchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecie Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard German,
S. Guinault,	J. Garidel,
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hemans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	E. Herron,
U. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Mary Igoe,	Thomas Aycock & Co.,
Johnson & Manson,	G. E. Johnson,
[illegible] & Co.,	F. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Junfroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kallander,	[illegible] & Co.,
Dr. E. Kunnemann,	Adolphe Léaument,
Joseph Larrieu,	E. Laplace,
M. Lameson,	X. Lamoisson,
C. L'Hote & Co.,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Liechy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dahle,	Mme E. B. Leprete, Suc.
T. Lelon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montause & Co.,	Charles Masson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	H. Musgrove, agent,
P. Masse,	C. M. Mangia,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Morean,
Lucien Malle,	Orville Marigny,
A. May,	Y. Maignan,
Dr A. Mercier,	L. Marks,
Michael Mailloux,	Bezille Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A Olivier & Co.,	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. F. Parmly, agent.
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Beekham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co.
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Pidat,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quinzo Fils,	E. Rabasse,
E. Roger & Co.,	A. Raviere,
J. Sirpas,	Mme Anne Sarez,
J. E. Serratin,	William Sweete,
G. Schmidt, Strauss,	Southern [illegible] Assn.
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Seet,	H. F. Sturcken,
Smith & Go,	Schneider & Suberbier,
F. Sancho,	J. Siegfried & Co.
D. M. Symart,	J. Sepbury,
J. A. Stolari Schuller,	J. J. Stewart, tutrice,
David Stewdt,	C. Simble,
Mme M. E.	C. J. Singleton,
E. F. Schmiesdore,	Alfred Shaw,
H. N. Sorin,	J. [illegible] fils.
Nicholas Th	F. A. Terrebonne,
A. Tosca,	E. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vignaux,
Philip Vallette,	François Valrin,
Paine Wagner,	Adolph Walz,
Wm. [illegible], Suc. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely,	James Wilson,
B. Wagner,	E. E. White,
E. L. Zell & Co.,	M. A. Zennts & Co.

14 juin—15 4.21.28—juillet

Chs. Caron Academy,
123, rue d'Orléans.
Ecole du jour et du soir—Leçons particulières. Cours classiques et commerciaux en anglais et en français.
Conditions. Ecole du jour de $1 à $6 par mois.
Ecole du soir, $3 par mois.
Enseignement plus particulièrement adapté aux besoins des familles françaises de la Nlle-Orléans.
26 août—1 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Klar.

No 21,908 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite:
1º Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc, sur un plan et un certificat de voyer de A. de Armas, sous voyer de la ville, daté du 29 août 1887, annexé à l'inventaire de la succession, de Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er septembre 1887 enregistré en son bureau, lequel terrain mesure 34 pieds de façade rue Esplanade, par une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Floride, de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes, et une première profondeur sur la limite du côté de la rue Mystère de 100 pieds ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces, et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.
2º Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C," sur un plan mentionné ci dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 68 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces 5 lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, citernes, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété ayant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.
3º Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 4 pouces et une seconde profondeur sur la ligne de l'allée de 74 pieds sur la rue Floride, sur laquelle rue le dit lot mesure 14 pieds, deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté, touchant à la rue Mystère, allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 189 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.
Les profondeurs mentionnées ci dessus des lots A. et D. incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par le décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente devront être passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, et renfermeront les clauses de garanties usuelles de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédures et le transfert de la police d'assurance, etc. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs au-dessus du prix d'adjudication.
10 sept—10, 17, 24—oct 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de grande valeur.

No 307 rue Esplanade, entre les rues Johnson et Prieur, Cottage à distance de la rue.

Ferme dans le Cinquième District, faisant face au fleuve Mississipi.

Vingt-quatre terrains dans le Septième District.

Un terrain rue Magasin, entre les rues Jena et Cadiz, Sixième District.

Auguste Carrouché, tuteur, etc., vs. Mme M. Hélène Ducongé, tutrice naturelle, etc.

Pour effectuer un partage.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No. 21,803.

Succession de F. Edgard Ducongé.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 15,426.

Succession de Louise Olympe Ducongé, épouse décédée de Auguste Carrouché.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 18,233.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de trois ordres de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans les susdites affaires, l'un desquels a été rendu le 18 août 1887 et signé le même jour par l'Hon. Albert Voorhies, un des juges de la dite Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement hors de l'Etat, un autre ordre rendu par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Division E de la dite Cour le 18 août 1887, la troisième rendu le 22 juillet 1887 et signé le 27 du même mois par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même division B de la dite Cour Civile de District, les propriétés ci-après décrites à savoir:

CINQUIÈME DISTRICT.

1º Un terrain ou portion de terre ou morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, étant une partie de la plantation qui a appartenu à P. Casalier et désigné par le No 33 sur un plan dressé par Jean Communy, sous voyer, daté le 20 janvier 1837 déposé au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville.
Le dit terrain ou portion ou morceau de terre mesurant un arpent de face au Fleuve Mississipi sur quarante arpents de profondeur; aussi un autre terrain ou morceau de terre situé aussi dans la Paroisse d'Orléans à l'arrière de celui ci-dessus mentionné, désigné par le No 44 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 3 janvier 1860, et déposé comme plan No 2 du Livre des Plans No 1, dans le bureau de Charles E. Fortier, ex notaire en cette ville, lequel dit lot ou morceau de terre mesure un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur et est à une distance de quarante arpents du fleuve Mississipi sur une profondeur d'environ quarante arpents avec l'usage en commun du chemin public de 20 pieds de large, commençant sur le fleuve Mississipi et courant à l'arrière jusqu'au chemin public mentionné ci-dessus et communiquant avec celui-ci sur une largeur de quarante pieds. Le tout formant ensemble une propriété continue, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages solidement bâtie et confortable avec toit en ardoise, en bon état, ayant dix chambres, corridors, cave, grandes galeries devant, perche, etc.
Quelques six autres dépendances. Il y a sur la propriété de grands pacaniers, plusieurs arbres fruitiers de différentes sortes. Deux Camélias les plus beaux et les plus grands arbres de ce genre dans l'Etat et de beau bois. Cette propriété a tout combiné pour la faire une résidence des plus confortables et des plus attrayantes. Toute récolte qui est cultivée en ce moment sur la dite propriété n'est pas vendue avec celle-ci, et l'acheteur devra donner le temps nécessaire aux parties intéressées dans les dites récoltes, de recueillir celles-ci.

SEPTIÈME DISTRICT.

2º Vingt-quatre terrains, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et autres objets y appartenant, situés dans le septième district de cette ville, anciennement Carrollton, dans l'îlet No 63 B, qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette et Sixième, lesquels dits lots sont désignés par les numéros un à vingt-quatre inclusivement et mesurent comme suit, à savoir: les lots Nos. 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles; le lot No 10 formant le coin des rues Short et Sixième.
Les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos. 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos. 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 150 pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément au plan primitif de subdivision de Carrollton et avec une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, daté le 20 septembre 1885, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire, le 3 octobre 1885.

TROISIÈME DISTRICT.

3º Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Prieur, Kerlerec et Johnson, désigné par le No 3 sur un plan dressé par J. N. De Pouilly, voyer, daté le 20 octobre 1856, et déposé au bureau de W. J. Castell, ex notaire en cette ville; lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 29 pieds 0 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie devant et sur le côté, quatre chambres, une bâtisse en ardoises attachée à la bâtisse principale, avec cuisine et une chambre, citerne, chambre pour le charbon, lavoir, hangar et lieux d'aisance, &c., connu comme le No municipal 307 rue Esplanade.

SIXIÈME DISTRICT.

4º Un terrain situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le No 23, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Cadiz, Live Oak et Jena, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins sur 114 pieds de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et garanties par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété; les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs comme sécurité collatérale pour le paiement des dits billets, et les taxes d'Etat pour l'année courante 1887 qui sont dues seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication, et les actes de vente renfermeront toutes les autres clauses usuelles.
Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
20août—20,27—3,10,17,24sept.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Théodore Lilienthal vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,834.
A l'encan.

PAR VINCENT & CO., ALEXANDRE LEVY, encanteur — VENDREDI, 23 septembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au local No 23 rue Chartres, coin Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 20,834, dans l'affaire de Théodore Lilienthal vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—
Tout le stock, consistant en tableaux, portraits, cadres, vitrines et autres effets, comptes à recevoir.
Conditions—Comptant. 9sept—9 20 23

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence cottage No 139 rue Constance, entre Terpsichore et Robin.

Succession de J. Povey Wilson—No 18,593.
—ET—
Succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson—No 21,552.
Tous deux décédés.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 12 rue Carondelet—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu le 3 décembre 1886 et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,593, dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, et en vertu et conformément à un autre ordre du juge ci-dessus, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B," maintenant absent en congé, rendu et signé le 15 août 1887, Dossier No 21,552, dans l'affaire de la succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson, décédée, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises, avec mansarde, connu par le No 139 rue Constance, et ayant un corridor et de 9 à 10 chambres en tout, cave, hangar, etc.
Le tout conformément à un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Conditions—Comptant; en passant l'acte 10 pour cent comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 août—21 28—4 11 18 24 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois bâtisses en bois
No 587 rue Bagatelle, entre Derbigny et Roman.

Succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 octobre 1887, à la Bourse d'Encan St. Charles, Nos. 72 et 74, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 5 septembre 1887, Dossier No 21,845 pour le compte de la succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, anciennement St Antoine, Derbigny et Roman, anciennement Sésielle, mesurant 24 pieds 1 1/2 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.
Les améliorations comprennent trois bâtisses en bois ayant 5 chambres en tout, hangar, etc., loué à raison de $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. 20 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887, en sus du prix de son enchère.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 sept—8,11,18,25—oct 2,8.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles de maison. Une magnifique librairie de prix contenant des ouvrages de médecine et une grande quantité de livres de grande valeur des meilleurs auteurs, instruments de chirurgie, etc., etc.

Succession du Dr Armand Mercier.

No 13,904—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau renseignements Passage de la Bourse et Bienville—MERCREDI, 21 septembre 1887, il sera vendu à 11 heures du matin à la dernière résidence du défunt au No 198 rue du Canal, entre les rues Remparts et Dryades—en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 septembre 1887—
Un lot de meubles meublant, une magnifique librairie contenant environ 2500 volumes des meilleurs auteurs et des instruments de chirurgie.
Aussi—Un cheval.
Conditions—comptant. 10 sept—10,15,21

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Leovania Richard, née Dugas, femme décédée de Joseph O Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau renseignements Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente par O. Drouet notaire.
14 sept—14 17.24—oct 1,8.15.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—VENDREDI, 14 octobre 1887, à 2 heures P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Elmer Bader, No 21,827 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite savoir:
1º Seize lots de terre, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Dorgenois, Conti et Rocheblave, numérotés de un à seize inclusivement. Les lots 1, 2, 3, 4, et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 162 pieds entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces sur la rue Dorgenois, sur une profondeur de 156 pieds entre lignes parallèles. Les lots 8, 9, 10, 11, et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 12 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti et 132 pieds 6 pouces sur le côté qui touche au lot No 12, et 140 pieds 7 pouces 1 ligne sur l'autre côté, 61 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond. Les lots 14 et 15 mesurent 30 pieds sur la rue St-Louis et 132 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Louis, 132 pieds 6 pouces sur le côté du lot 15, et 140 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté et 1 pied et 5 lignes dans le fond. Le dit lot a une forme irrégulière, et les dits lots sont dans l'îlet No 50.
2º Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par la Promenade Carondelet et les rues Dorgenois, St. Louis et Rocheblave, désignés comme terrains 1 et 2. Le terrain mesure 12 pieds 11 pouces et 6 lignes rue Dorgenois; 150 pieds, 5 pouces et 3 lignes Promenade Carondelet; 150 pieds rue St-Louis et 25 pieds, 5 pouces 6 lignes sur l'autre limite. Le terrain 2 mesure 129 pieds 5 pouces et 8 lignes rue St-Louis; 143 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade Promenade Carondelet; 25 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur la limite du côté du terrain No 4, et 37 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.
Le tout selon un plan de L. Surgi, voyer, daté du 31 décembre 1849 et déposé au bureau de O. E. Perret, notaire.
Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant [illegible] Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur compris les taxes dues en 1887.
11 sept—11,19,26—oct 3, 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Meubles de bureau, tables à échantillons de coton, armoires, chaises, etc., etc.

T. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.
Cour Civile de District, No 20,124.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—JEUDI, 22 septembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., au No 44 de la rue Perdido, en vertu d'un ordre de F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., actuellement en congé, ordre daté du 9 septembre 1887, dossier No 20,124 dans la susdite affaire, il sera vendu: Un lot de meubles de bureau, etc., etc., selon un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite cour.
Conditions—Comptant sur livraison.
11 sept—au 22.

Vente de syndic.

Le contenu d'un établissement de conserves (mises en boîtes), rue North Peters, entre France et Lesseps.

Reed & Smith vs. leurs créanciers.

Chaudières à vapeur, pompes, tuyaux, barils vides, baquets, etc.

1141 baquets à huîtres, aussi une grande chaudière à crevettes.

PAR MATHERS & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau 9 rue Carondelet, VENDREDI 23 septembre 1887, à 11 heures a. m., sur les lieux, rue North Peters, entre France et Lesseps, Troisième District, et à midi et demi au dépôt du Fret de l'Illinois Central RR., au pied de la rue Calliope, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, absent en ce moment, en date du 8 septembre 1887, Dossier No 21,348, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:
Un lot de biens mobiliers, conformément à l'inventaire enregistré au bureau du greffier de la Cour ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur livraison.
11sept—à date.